

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

Désignation des délégués à la Société du Gaz de Bordeaux

Le groupe « Gaz de Bordeaux » gère le réseau de distribution et les activités de support liées à la distribution du gaz sur une grande partie du territoire métropolitain. C'est un groupe séparé depuis 2008 entre deux entités juridiques distinctes, la SAEML REGAZ-BORDEAUX pour 52% et la SAS GAZ de BORDEAUX pour 48%.

La ville de Cenon en qualité d'actionnaire de la maison mère REGAZ-BORDEAUX doit, suite au renouvellement du Conseil Municipal, désigner ses représentants titulaires et suppléants au sein de chacune des assemblées d'actionnaires de REGAZ-BORDEAUX.

Les deux assemblées auxquelles la Commune doit siéger sont l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires. Il est précisé que la Commune peut désigner des représentants communs aux deux assemblées.

La première réunion de l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires aura pour charge de désigner :

- Son Président ;
- Son Vice-Président ;
- Son représentant au sein du Conseil d'Administration de REGAZ-BORDEAUX ;
- Son secrétaire

Les représentants désignés par la ville peuvent également se porter candidat pour l'un ou l'autre de ces mandats.

Il est donc nécessaire de désigner un représentant titulaire et son suppléant pour siéger aux deux assemblées de la Société REGAZ-BORDEAUX.

Liste présentée par Jean-François EGRON :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
1. Jean-Marc SIMOUNET	1. Anne LEPINE

La liste de Monsieur Jean-François EGRON a obtenu :

28 voix pour
0 abstention
6 voix contre
1 NPPPV

Le Conseil Municipal désigne à la Société REGAZ-BORDEAUX :

- | | |
|---|---|
| ▪ En tant que membre Titulaire : | ▪ En tant que membre Suppléant : |
| - Jean-Marc SIMOUNET | - Anne LEPINE |

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200529-2020-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Publication : 29/05/2020

Le Maire
Jean-François EGRON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.